

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
FLANDRE LYS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE FLANDRE LYS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2024

Le 11 avril 2024 à 18h, le Conseil d'administration du CIAS Flandre Lys, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Jacques HURLUS, Président, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre.

**Nombre de membres en exercice le jour de la séance : 17**

**Nombre de présents : 9**

**Nombre de pouvoirs : 3**

#### Étaient présents

Mme Martine BEURAERT  
Mme Bénédicte BROUARD  
Mme Marie-Claire CARNIAUX  
M. Henri DELBARRE  
M. Jean-Paul FACON  
Mme Geneviève FERMENTEL  
M. Jacques HURLUS  
M. Yvon LEMARQUAND  
Mme Christiane THOREZ

#### Absents excusés

M. Pierre BOURGEOIS  
M. Pascal CODRON  
M. Aimé DELABRE  
Mme Marie-Dominique DE SWARTE, pouvoir donné à Mme Christiane THOREZ  
Mme Jocelyne DURUT, pouvoir donné à M. Jacques HURLUS  
Mme Monique EVRARD  
Mme Martine LORPHELIN, pouvoir donné à Mme Geneviève FERMENTEL  
M. Rémi ROMMELARD

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Claire CARNIAUX

### DÉLIBÉRATION 2020-2026/CIAS-FL064

#### FINANCEMENT DES PERMANENCES DU CIDFF 62 AU POINT JUSTICE FLANDRE LYS

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire Flandre Lys du 27 mars 2018, actant l'intégration au CIAS de l'action sociale : « Point d'accès au droit » ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS Flandre Lys n°2020-2026/CIAS-FL023, du 4 janvier 2022, actant la mise en place de deux permanences par mois du CIDFF 62 dans le cadre du point justice, pour l'année 2022 ;

Considérant les missions du point justice, notamment l'information et l'orientation qui permet de faciliter l'accès au droit pour tous ;

Considérant les missions d'information juridique et d'accompagnement du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles dans les domaines suivants :

- Droit de la famille ;
- Violences intrafamiliales ;
- Discrimination faites aux femmes ;
- Droit du travail ;

Considérant l'évaluation quantitative et qualitative positive des permanences du CIDFF lors des deux dernières années, au sein du point justice Flandre Lys ;

Considérant la nécessité de mettre en place deux permanences par mois du CIDFF pour :

- Permettre un accompagnement des usagers au-delà de la simple information juridique ;
- Répondre aux enjeux d'accessibilité au service en assurant une offre de proximité ;

Considérant le renouvellement du co-financement du Conseil Départemental d'Accès aux Droits 62 pour la mise en place de permanences du CIDFF au sein du point justice Flandre Lys, à hauteur de 1 260 € par an ;

Il est proposé au Conseil d'administration de :

- RENOUELLER la mise en place de deux permanences par mois du CIDFF 62 dans le cadre du point justice Flandre Lys pour l'année 2024 ;
- APPROUVER le plan de financement suivant :

Organisme	Montant
CDAD 62	1 260,00 €
CIAS Flandre Lys	4 740,00 €
<b>Total</b>	<b>6 000,00 €</b>

- FINANCER la part de du CIAS Flandre Lys, pour l'année 2024, à hauteur de 4 740,00 € ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 059-245900758-20240411-CIAS\_FL064-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité (12 voix pour) la proposition ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Conseil d'Administration,

À La Gorgue, le 11 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jacques HURBUS

